

Sous Direction Technique
Département réseaux d'accès
Réf : AT/DO29/SDT/DRA/ RU/2022

Mascara le : 27.01.2022

Le Directeur Opérationnel de Mascara
A Monsieur: Mr SAIM MOHAMED -
Gérant Entreprise MASCOM
Sis à 04 Rue Mehor Driss – Mascara
Adresse Actuelle : Bain Khessibia

Objet : Mise en demeure (1).

Projet : Travaux de construction lignes d'abonné

Lieu des travaux : Zone CMP TIGHENNIF;

Contrat cadre N°31/21du 06.09.2021

Bon de commande n° 200224 du 25.10.2021 ;

ODS démarrage des travaux N° : 98/21 du 17.10.20210 - Délai = 60 jours ;

Importance: Construction de 100 lignes d'abonné sur le réseau cuivre ;Mutation lignes :30 lignes téléphonique sur le réseau cuivre ;Réfection lignes :30 lignes sur réseau cuivre ;

Monsieur ;

Votre entreprise reste absente dans l'exécution du bon de commande des travaux de construction des lignes téléphonique à la zone de CMP TIGHENNIF vous êtes rappelée à maintes reprises par les services de la DO Mascara lors de la réunion de travail tenu le 25.01.2022 pour la reprise des travaux dans l'immediat sans aucune suite de votre part.

L'ODS cité ci-dessus de quantité de 100 abonnée qui vous à été notifié reste inachevé à ce jour .
Le bon de commande de ces travaux qui vous à été confié d'une importance de 500 lignes à réaliser reste également inachevé a ce jour.

Ce projet accuse un retard flagrant et malgré votre engagement pour l'exécution et l'achèvement des travaux. Le chantier reste ouvert sans aucune justification valable.

Avec regret, votre entreprise MASCOM est mise en demeure de n'avoir pas exécuter les travaux.

Dans le cas où vous n'auriez pas procédé à la reprise des travaux dans les (48) quarante huit heures à compter de la réception du présent avis , Algérie Télécom est contrainte d'appliquer les clauses du cantrat particulièrement signalé.

Copie pour information :

Monsieur :Le Chef Cellule CMP de TIGHENNIF.




Sous Direction Technique
D.O Mascara
Signé : BENYAMINA Abdelkrim